

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de Pont de Beauvoisin - Savoie

01012023**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **trente janvier deux mille vingt-trois à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Le Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie et sous la présidence de Christian BERTHOLLIER, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 24 janvier 2023

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, M. Pascal LECOCCQ, M. François MEDIMEGH et M. Gérard GOZE

Absents excusés : M. Thierry MERMET-PEROZ et Mme Catherine FERRARI

Pouvoirs : Mme Catherine FERRARI à M. François MEDIMEGH

Quorum	10
Présents	17
Pouvoirs	1
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Madame Céline YACONO

OBJET : AMENAGEMENT DE LA PLACE CAROUGE - LOT N° 03 – ESPACES VERTS/ MOBILIERS - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n° 07012021 en date du 26 juillet 2021 approuvant le marché d'un montant de 141 962.55 € HT (170 355.06 € TTC) passé avec l'entreprise ARTEMIS de SAINT-GENIX-SUR-GUIERS (73240) pour les travaux d'aménagement de la Place Carouge, lot n° 02 – Espaces verts/ Mobiliers.
- la délibération n° 10032022 en date du 13 octobre 2022 approuvant l'avenant n°01 d'un montant de 1 752.30 € HT (2 102.76 € TTC) passé avec l'entreprise ARTEMIS de SAINT-GENIX-SUR-GUIERS (73240) pour les travaux d'aménagement de la Place Carouge, lot n° 02 – Espaces verts/ Mobiliers.

Considérant que l'entreprise ARTEMIS souhaite appliquer une nouvelle répartition au sein de son groupement :

Entreprise ARTEMIS/ 100 %

Co-traitant RHONE JARDIN SERVICE/ 0%.

Le montant du marché est inchangé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 2 pour prise en compte de la nouvelle répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N° 2 au marché de travaux pour l'aménagement de la place Carouge - lot n° 02 – Espaces verts/ Mobiliers à conclure avec l'entreprise ARTEMIS de Saint Genix-sur-Guiers (73240) pour modification de la répartition entre les co-traitants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux passé avec l'entreprise ARTEMIS de SAINT GENIX-SUR GUIERS (73240) ainsi que toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Christian BERTHOLLIER

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.